

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 35
➤ présents : 32 ➤ contre :
➤ votants : 35 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 7 février 2023

Séance du 13 février 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 13 FÉVRIER à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Boissey, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-POLI Victoria-FAVRE Christian- DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE Michel
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-MONTErrAT Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Dominique DOUARD.

Madame Florence BERRY a donné pouvoir à Monsieur Denis LARDET pour voter en son nom.

Monsieur Freddy BEREYZIAT a donné pouvoir à Monsieur Henri GUILLERMIN pour voter en son nom.

Madame Christine PACCAUD a donné pouvoir à Monsieur Bertrand VERNOUX pour voter en son nom.

Madame Victoria POLI a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Baptême des boulodromes couverts sis à Dommartin et à Pont-de-Vaux.

La Communauté de Communes Bresse et Saône, propriétaire de deux boulodromes couverts sis à Dommartin et à Pont-de-Vaux, a été sollicitée par les associations gestionnaires de ces équipements sportifs afin de leur donner un nom.

Pour rendre hommage à Messieurs Charles BOYER et René SERVE ayant exercé respectivement les fonctions de Président des unions boulistes de Dommartin et de Pont-de-Vaux pendant plus de 30 ans et les remercier de leur investissement, le Président propose de baptiser les boulodromes couverts comme suit :

- à Dommartin « Boulodrome Charles BOYER »
- à Pont-de-Vaux « Boulodrome René SERVE »

Les familles ont donné leur accord pour cette dénomination.

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 7 février 2023

Vu l'accord des familles,

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le 15/02/2023

ID : 001-200071371-20230213-13022023_12-DE

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de baptiser respectivement les boulodromes couverts sis à Dommartin et à Pont-de-Vaux « Boulodrome Charles BOYER » et « Boulodrome René SERVE ».

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

